

Ces vieux qu'on expulse

Mme C., rue Lecourbe à Paris, et peut-être bientôt Mme B., avenue de Versailles, âgées de plus de 70 ans, sont censées être à l'abri des expulsions pour vente à la découpe par deux textes de 1998 et 2005. Mais la justice en a une lecture si restrictive qu'ils s'avèrent inefficaces à protéger les locataires. Depuis 2004, Jean-Louis Borloo est régulièrement saisi d'un décret simplissime qui empêcherait la mise à la rue des plus faibles. Alors ? Alors rien ! ●